



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-101 / 1-3-1-3

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 20 septembre 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 28 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, J. ROBERT.

Absent : C. BADREDDINE.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : INTERCOMMUNALITE : Adhésion au groupement de commande « Numérisation des documents d'urbanisme » mis en place par la commune de Chirens

Rapporteur : Bruno Gattaz

EXPOSE : Les communes ont l'obligation réglementaire de faire numériser leurs documents d'urbanisme d'ici le 1^{er} janvier 2020. En effet, à partir de cette date, elles devront publier ceux-ci sur le portail national de l'urbanisme afin de les rendre exécutoires. Le besoin de plusieurs communes du Voironnais se rejoignant et l'échéance étant la même pour toutes, il a été proposé de lancer une commande groupée pour la numérisation des documents d'urbanisme des communes qui le souhaitent, portée par la commune de Chirens.

Le montant de la commande pour chaque commune a été estimé en fonction :

- d'une part de sa superficie et de son nombre d'habitants reflétant la quantité moyenne d'éléments à numériser ;
- et d'autre part, en fonction des besoins actuels et futurs de numérisation en lien avec les procédures de PLU recensées auprès de la commune.

Le coût de la numérisation du PLU de Voiron ainsi que des servitudes d'utilité publique est estimé à 1 500 € HT.

Pour les communes disposant à ce jour d'un PLU à numériser mais qui sont dans l'attente de modifications futures, ce qui est le cas de Voiron, il est plus avantageux d'attendre la fin des modifications pour tout numériser en une seule fois, à condition de respecter l'échéance du 1^{er} janvier 2020. C'est pourquoi la numérisation du PLU de Voiron sera programmée courant 2019.

... / ...

Voiron, ville porte de Chartreuse

Si de nouveaux besoins émergeaient d'ici le 1^{er} janvier 2020, qui n'auraient pas pu être transmis au prestataire dans le cadre du premier traitement, ces derniers s'additionneront au montant initial estimé sachant qu'il faut compter environ 250 € HT par mise à jour en moyenne.

PROPOSITION :

Vu l'article R 143-16 du Code de l'urbanisme prévoyant la publication des documents d'urbanisme sur le portail national de l'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2020,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-6, l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et notamment son article 28, le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme du 6 septembre 2018,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention à passer avec la commune de Chirens et ses annexes ;
- De charger le Maire ou son représentant dûment habilité, d'exécuter les termes de la présente, notamment de signer tout document afférent à la présente délibération, et de l'autoriser à prendre tout avenant ultérieur à ladite convention.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (32 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT

